

Livret d'accueil UFR SVTE

Licence Sciences de la Vie

2024-2028

Descriptif de la formation

La Licence « Sciences de la Vie » offre une formation généraliste dans les grandes disciplines de la Biologie. Cette formation permet à l'étudiant.e de suivre un cursus personnalisé identifié comme un parcours pour celles et ceux désireux de se spécialiser, ou bien sans identification de parcours si le souhait est de rester plutôt généraliste avec une progression dans l'acquisition des connaissances et des compétences.

Le semestre 1 propose des Unités d'Enseignement (UE)¹ disciplinaires obligatoires en Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement. Il permet à l'étudiant.e d'effectuer un choix éclairé vers les mentions Sciences de la Vie ou Sciences de la Terre dès le semestre 2.

Le semestre 2 de la Licence « Sciences de la Vie » comporte un certain nombre d'UE obligatoires, à la fois disciplinaires (Biologie) et transversales (anglais, biostatistiques, physique/chimie) ainsi qu'une UE au choix.

Les semestres 3 à 6 amèneront l'étudiant.e à construire son propre cursus de Licence par une sélection d'UE proposées dans un catalogue (voir annexe page 15). Différents choix permettront de valider un des 5 parcours de la mention Sciences de la Vie : **Biochimie et Biologie Moléculaire (BBM)** ; **Biologie Cellulaire et Physiologie (BCP)** ; **Biodiversité, Ecologie et Evolution (BEE)** ; **Sciences du Végétal (SVg)** ; **SVT-Métiers de l'Enseignement (SVT-ME)**. Chaque semestre propose une UE obligatoire de « Réussite Etudiante » pour aider l'étudiant.e à cheminer dans son cursus de Licence et à se projeter vers une poursuite d'études et/ou un métier. La formation prépare également à l'accès aux études de santé (**Licence Accès Santé**) et **au concours B Licence Agro Vét** (écoles vétérinaires et écoles agro).

¹ UE et module signifient la même chose

Dispositif AGIL

Le dispositif AGIL (Approche Globale de l'Insertion en Licence) est un parcours personnalisé de formation. Il vise à aider des étudiants identifiés en amont comme présentant des fragilités disciplinaires (cursus non classique, reprise d'études tardives, dossiers faibles en sciences au lycée) à acquérir selon un rythme adapté les compétences nécessaires pour réussir la licence Sciences de la Vie. Ce dispositif, qui permet d'étaler la première année sur 2 ans, comporte des UE de remise à niveau obligatoires ainsi qu'un suivi pédagogique renforcé, en plus des UE classiques de l'année de L1.

Préparation concours B Licence Agro Vété

L'objectif du parcours Préparation aux concours Licence Agro Vété (**parcours PCB**) est d'apporter aux étudiant.e.s une solide formation en biologie tout en les préparant spécifiquement aux épreuves d'accès aux écoles nationales vétérinaires et aux écoles nationales supérieures d'agronomie. Ainsi, les étudiant.e.s seront préparé.e.s aux épreuves écrites et orales des concours en terme de connaissances (programme du concours notamment avec des enseignements spécifiques en chimie et Science et Sociétés) et en terme de compétences (épreuves blanches de chimie, entretien de motivation, présentation et argumentation sur des sujets scientifiques). À l'issue de leur formation, les étudiant.e.s auront acquis des connaissances fondamentales en biologie qui iront de l'échelle moléculaire à celle de l'organisme ainsi que de solides connaissances en chimie. Ils/elles auront également développé leur capacité à présenter et à argumenter.

Les étudiant.e.s du **parcours PCB** comme les étudiant.e.s du parcours Cycle Préparatoire Intégré (**parcours CYPi**) ont obligation de choisir parmi les UE avec l'étiquette de leur parcours.

Accompagnement pendant la formation

Chaque étudiant.e de Licence à l'UFR SVTE est accompagné.e dans sa trajectoire de formation par un.e enseignant.e référent.e. L'objectif est d'aider l'étudiant.e à s'adapter à l'environnement universitaire et de guider chacun.e dans ses choix futurs d'UE pour définir un cursus en adéquation avec ses aspirations disciplinaires et/ou professionnelles.

La progression dans les connaissances

L'avancée dans le cursus de licence s'accompagne d'une progression dans les connaissances acquises. Celle-ci se matérialise par l'enchaînement d'UE disciplinaires (de spécialité) de plus en plus spécifiques (expertes) au cours des semestres. Ce schéma de progression implique deux choses importantes dans la trajectoire des études.

D'abord, l'existence de prérequis pour suivre certaines UE. D'un point de vue pratique cela signifie que, pour une suivre une UE donnée, il faut avoir suivi et validé au préalable une ou plusieurs autres UE de la même discipline (ou des disciplines proches) au cours de son parcours.

Ensuite, pour valider la Licence Sciences de la Vie (180 ECTS), il faut nécessairement suivre et réussir des UE de niveau expert (spécifiées aux S5 ou S6) pour un total de 48 ECTS au moins.

Le rythme de progression de l'étudiant.e peut être adapté selon ses contraintes, ses opportunités. Ainsi, les 180 ECTS nécessaires à l'obtention de la licence peuvent être obtenus en plus de trois années. De plus, si le calendrier des UE le permet, un.e étudiant.e peut s'écarter à la baisse ou à la hausse des 30 ECTS requis par semestre. Et, toujours si le calendrier des UE le permet, une même UE peut être choisie au semestre 4 ou au semestre 6 de la progression si les prérequis associés à cette UE sont remplis (idem pour des UE proposées en parallèle au semestre 3 et au semestre 5).

La progression des compétences

Six grandes compétences sont identifiées et associées aux parcours de Licence :

- 1 : CONTEXTUALISER UNE PROBLEMATIQUE SCIENTIFIQUE
- 2 : CONCEVOIR UNE DEMARCHE SCIENTIFIQUE
- 3 : COLLECTER L'INFORMATION/LA DONNEE BIOLOGIQUE-DECRIRE
- 4 : ANALYSER LES DONNEES
- 5 : COMMUNIQUER
- 6 : IDENTIFIER SON RÔLE ET SES ATOUTS

Ces compétences constituent l'ossature de la démarche scientifique qu'un.e étudiant.e de licence sera en mesure de déployer avec la validation de son diplôme. L'opérationnalité dans ces 6 grandes compétences s'acquiert, là encore, selon un schéma progressif au cours des 6 semestres. Chaque UE contribue à la progression et l'acquisition d'une ou plusieurs grandes compétences.

Construction de son parcours de Licence Sciences de la Vie

L'étudiant.e se voit proposer, dès le semestre 3, un catalogue d'UE qui lui permettra de construire un cursus personnalisé de Licence.

Une UE ou module est un ensemble d'activités d'apprentissage comportant des enseignements pratiques et théoriques. Elle donne lieu à des évaluations pour s'assurer de l'acquisition des connaissances et des compétences. Sa validation permet la capitalisation des crédits ECTS (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits) associés.

La capitalisation de 180 ECTS est indispensable à l'obtention de la Licence Sciences de la Vie. Ces ECTS s'obtiennent en validant les différentes UE suivies. Ainsi, il est possible de capitaliser entre 0.5 et 3 ECTS selon l'UE et le semestre. Chaque UE au choix des semestres 3 à 6 permet d'acquérir 3 ECTS. Il est nécessaire de capitaliser 30 ECTS pour valider un semestre.

Une UE au choix est également rattachée par une « étiquette » à un ou plusieurs des 5 parcours de la Licence (BBM, BCP, BEE, SVg, SVT-ME) et aux parcours PCB ou Cypi. La validation finale d'un parcours s'obtient par la capitalisation d'un minimum de 120 ECTS parmi les UE choisies portant l'étiquette du parcours correspondant sur les 180 nécessaires pour la validation de la Licence.

Les UE obligatoires portent les étiquettes de tous les parcours et permettent ainsi de capitaliser 72 ECTS alimentant chacun des parcours. Pour valider un parcours, il ne manquera que 48 ECTS à obtenir avec les UE au choix portant l'étiquette de ce parcours.

UE Expert : Il existe des UE très spécialisées appelées UE Expert qui ne sont proposées qu'aux semestres 5 et 6. Ainsi, l'obtention de la licence nécessite de capitaliser au moins 48 ECTS issues de ces UE « Expert » des semestres 5 et 6.

Pour valider la Licence Sciences de la Vie	Capitalisation de 180 ECTS	Capitalisation minimum de 48 ECTS UE expert
Pour valider un parcours	Parmi les 180 ECTS, au moins 120 ECTS capitalisés par la validation d'UE avec étiquette de ce parcours	
Pour valider un semestre	Capitalisation de 30 ECTS	

Les étudiant.e.s ont la possibilité de suivre des UE de différents semestres sur une même période ; dans la mesure où les emplois du temps sont compatibles.

Catalogue des Unités d'Enseignement (UE)

L'ensemble des UE est présenté dans un catalogue indiquant les UE obligatoires et les UE au choix (voir annexe).

Deux exemples :

La validation de l'UE RE-101 (voir annexe) permet la capitalisation de 0.5 ECTS. Cette UE porte l'étiquette des 5 parcours de Licence Sciences de la Vie **BBM**, **BCP**, **BEE**, **SVg**, **SVT-ME**. Elle permet donc de comptabiliser les 0.5 ECTS dans le portefeuille de chacun des 5 parcours.

La validation de l'UE BBM-104 (BBM, SVg, SVT-ME) du semestre 3, elle, permet la capitalisation de 3 ECTS. Cette UE porte l'étiquette des parcours **BBM**, **SVg** et **SVT-ME** permettant ainsi de reverser les 3 ECTS capitalisés dans le portefeuille des parcours **BBM**, **SVg** et **SVT-ME**.

Les UE « expert » des semestres 5 et 6 sont identifiables par la lettre « E » à côté du code de l'UE. Par exemple, l'UE MIC-103E (BCP) au semestre 5 ou BEE-216E (BEE) au semestre 6 sont de niveau expert et permettent de capitaliser 3 ECTS chacune pour, respectivement, le parcours **BCP** et le parcours **BEE**.

Le contenu des UE est disponible sur le site AMETYS de l'Université de Bourgogne. <https://formations.u-bourgogne.fr/fr/offre-de-formation/licence-lmd-XA/licence-sciences-de-la-vie-nouvelle-formation-l1-LMGC20PQ.html>

- Les UE par semestre :

Les semestres comporteront un nombre défini d'UE obligatoires et d'UE au choix à suivre pour avoir la possibilité de capitaliser 30 ECTS par semestre et nécessaire à la validation de ce semestre.

		ECTS capitalisables par semestre	
Semestre 1	9 UE obligatoires	30 ECTS avec UE obligatoires	
Semestre 2	11 UE obligatoires et 1 UE au choix	27 ECTS avec UE obligatoires	3 ECTS avec UE au choix
Semestre 3	3 UE obligatoires et 8 UE au choix	6 ECTS avec UE obligatoires	24 ECTS avec UE au choix
Semestre 4	2 UE obligatoires et 9 UE au choix	3 ECTS avec UE obligatoires	27 ECTS avec UE au choix
Semestre 5	2 UE obligatoires et 9 UE au choix	3 ECTS avec UE obligatoires	27 ECTS avec UE au choix
Semestre 6	2 UE obligatoires et 9 UE au choix	3 ECTS avec UE obligatoires	27 ECTS avec UE au choix

Vous trouverez en annexe les différentes UE proposées au catalogue de la formation de Licence en Sciences de la Vie. Les UE obligatoires sont étiquetées pour les 5 parcours Sciences de la Vie (BBM, BCP, BEE, SVg, SVT-ME).

Pour chaque semestre, une liste d'UE au choix est proposée et l'étudiant.e devra sélectionner dans cette liste le nombre d'UE au choix qu'il souhaitera suivre. Le contenu des enseignements de ces UE est disponible sur le site AMETYS de l'Université de Bourgogne :

<https://formations.u-bourgogne.fr/fr/offre-de-formation/licence-lmd-XA/licence-sciences-de-la-vie-nouvelle-formation-l1-LMGC20PQ.html>

- Les UE au choix par étiquette de parcours (alimentant en ECTS un ou plusieurs parcours de spécialisation) :

L'annexe (page 15) présente les UE au choix (avec et sans étiquette de parcours) proposées aux différents semestres de la formation de Licence Sciences de la Vie. Des UE au choix peuvent être étiquetées pour un seul des 5 parcours (exemple : UE BBM-103 ou BEE-104) ou

être étiquetées pour plusieurs parcours (exemple BC-103). Le parcours associé à l'UE est identifiable par le code couleur suivant :

	BBM
	SVT-ME
	BCP
	SVg
	PCB
	BEE
	G
	E
	Cypi

Si un.e étudiant.e de la mention Sciences de la Vie fait le choix de suivre des UE de la mention Sciences Terre avec les seules étiquettes G ou E, ces UE sont considérées sans étiquette.

Par ailleurs, et conformément au référentiel commun des études de l'Université de Bourgogne, un.e étudiant.e de Licence doit impérativement valider au moins une UE « engagement étudiant » durant son cursus. Cette UE peut revêtir des formes variées (UE explicitement estampillée engagement étudiant, autre implication). Les informations sont accessibles sur le site de l'UFR SVTE <https://ufr-svte.u-bourgogne.fr>, onglet Sclolarité.

Le portefeuille pour définir son parcours

Pour rappel, il faut impérativement valider 180 ECTS pour obtenir la Licence Sciences de la Vie et valider au moins 120 ECTS étiquetés dans un parcours donné pour le valider (voir le catalogue des UE en annexe). Parmi ceux-ci, 48 ECTS devront être obtenus par la réussite à des UE de niveau expert proposées au cours des semestres 5 et 6 (identifiables par la lettre « E » à côté du code de l'UE).

Le portefeuille permettant de définir son parcours se présente sous la forme du tableau 1 ci-après avec les 5 parcours de Licence Sciences de la Vie. Ce tableau sera fourni aux étudiant.e.s pour construire leur parcours.

Tableau 1 : Portefeuille pour définir son parcours avec les UE obligatoires et ses UE au choix.

		Parcours-Spécialité (ECTS)					
		BBM	BCP	BEE	SVg	SVT-ME	Sans étiquette
Semestre 1	UE obligatoires						
Nombre ECTS S1							
Semestre 2	UE obligatoires						
	UE au choix						
Nombre ECTS S2							
Semestre 3	UE obligatoires						
	UE au choix						
	UE au choix						
	UE au choix						
	UE au choix						
	UE au choix						
	UE au choix						
	UE au choix						
Nombre ECTS S3							
Semestre 4	UE obligatoires						
	UE au choix						
	UE au choix						
	UE au choix						
	UE au choix						
	UE au choix						
	UE au choix						
	UE au choix						
	UE au choix						
	UE au choix						
Nombre ECTS S4							
Semestre 5	UE obligatoires						
	UE au choix						
	UE au choix						
	UE au choix						
	UE au choix						
	UE au choix						
	UE au choix						
	UE au choix						
	UE au choix						
Nombre ECTS S5							
Semestre 6	UE obligatoires						
	UE au choix						
	UE au choix						
	UE au choix						
	UE au choix						
	UE au choix						
	UE au choix						
	UE au choix						
	UE au choix						
Nombre ECTS S6							
Total ECTS Licence							

- Le remplissage du portefeuille pour définir son parcours : exemple d'un.e étudiant.e

Les UE obligatoires du semestre 1 permettent de capitaliser au total 30 ECTS. Comme ces UE sont obligatoires pour chaque parcours, elles portent les étiquettes de tous les parcours de la Licence Sciences de la Vie à la fois (BBM, BCP, BEE, SVg, SVT-ME) ; cette règle s'impose à tous les semestres. Si ces UE obligatoires sont validées (comme dans l'exemple du tableau ci-dessous), les 30 ECTS apparaissent dans la ligne du semestre 1 et dans toutes les colonnes correspondant aux différents parcours.

		Parcours-Spécialité (ECTS)					
		BBM	BCP	BEE	SVg	SVT-ME	Sans étiquette
Semestre 1	UE obligatoires	30	30	30	30	30	
Nombre ECTS S1		30	30	30	30	30	0

Au semestre 2, la validation de l'ensemble des UE obligatoires octroie 27 ECTS et la validation d'une UE au choix offre 3 ECTS supplémentaires. Les UE au choix de ce semestre ne portant pas d'étiquettes de parcours spécifiques, les 3 ECTS correspondants alimentent la colonne sans étiquette. L'étudiant.e a bien capitalisé 30 ECTS au semestre 2.

		Parcours-Spécialité (ECTS)					
		BBM	BCP	BEE	SVg	SVT-ME	Sans étiquette
Semestre 1	UE obligatoires	30	30	30	30	30	
Nombre ECTS S1		30	30	30	30	30	0
Semestre 2	UE obligatoires	27	27	27	27	27	
	UE au choix						3
Nombre ECTS S2		27	27	27	27	27	3

A cette étape du cursus et selon l'exemple du tableau, 60 ECTS (30 ECTS au S1 et 30 ECTS au S2) ont été capitalisés sur les 180 nécessaires à l'obtention de la Licence Sciences de la Vie et 57 ECTS sur les 120 ECTS pour chacun des parcours de spécialisation.

Au semestre 3, les UE obligatoires validées permettent de capitaliser 6 ECTS pour tous les parcours. Les 8 UE au choix retenues et validées par l'étudiant.e alimenteront en ECTS les différents parcours selon les étiquettes portées par ces UE. Les choix de l'étudiant.e se feront

avec l'objectif de construire un parcours précis, suivre des enseignements qui l'intéressent particulièrement et/ou découvrir une discipline.

Dans notre exemple, l'étudiant.e choisit et valide les UE BBM-103 (BBM), UE BBM-104 (BBM, SVg, SVT-ME), UE BC-103 (BCP, SVg, SVT-ME), UE DEV-101 (BCP, BEE, SVg, SVT-ME), UE BEE-102 (BEE, SVg, E), UE BEE-104 (BEE), UE NEU-101 (BCP) et UE BPV-103 (SVg, SVT-ME). Toutes les UE au choix sont validées et alimentent de 3 ECTS les parcours associés à chacune des UE au choix.

		Parcours-Spécialité (ECTS)					
		BBM	BCP	BEE	SVg	SVT-ME	Sans étiquette
Semestre 1	UE obligatoires	30	30	30	30	30	
Nombre ECTS S1		30	30	30	30	30	0
Semestre 2	UE obligatoires	27	27	27	27	27	
	UE au choix						3
Nombre ECTS S2		27	27	27	27	27	3
Semestre 3	UE obligatoires	6	6	6	6	6	
	UE BBM-103 (3 ECTS)	3					
	UE BBM-104 (3 ECTS)	3			3	3	
	UE BC-103 (3 ECTS)		3		3	3	
	UE DEV-101 (3 ECTS)		3	3	3	3	
	UE BEE-102 (3 ECTS)			3	3		
	UE BEE-104 (3 ECTS)			3			
	UE NEU-101 (3 ECTS)		3				
UE BPV-103 (3 ECTS)				3	3		
Nombre ECTS S3		12	15	15	21	18	0

Au semestre 4, les UE obligatoires validées permettent de capitaliser 3 ECTS pour tous les parcours. Les 9 UE au choix alimenteront en ECTS les différents parcours selon les étiquettes indiquées. Si le choix de l'étudiant.e se porte par exemple sur les UE BBM-206 (BBM, SVg), IMM-202 (BCP, SVT-ME), PA-205 (BCP, SVT-ME), BBM-207 (BBM, SVT-ME), BBM-208 (BBM, SVg), CHM-203 (BBM), BC-204 (BCP, SVT-ME), STAT3 (BEE, SVg), LIC-201 (sans étiquette) alors chaque UE alimente de 3 ECTS les parcours associés à l'UE correspondante. Ainsi, l'UE BBM-206 crédite de 3 ECTS les parcours BBM et SVg, les UE IMM-202, PA-205 et BC-204 fournissent chacune 3 ECTS aux parcours BCP et SVT-ME, l'UE BBM-207 apporte 3 ECTS aux parcours BBM et SVT-ME, l'UE BBM-208 alimente de 3 ECTS les parcours BBM et SVg, quand l'UE CHM-203 apporte 3 ECTS uniquement au parcours BBM. Enfin, l'UE STAT3 propose uniquement 3 ECTS

au parcours BEE et SVg. L'UE LIC-201, lui, n'a pas d'étiquette. Dès lors, les 3 ECTS correspondants vont dans la colonne « sans étiquette » du tableau.

		Parcours-Spécialité (ECTS)						G	E
		BBM	BCP	BEE	SVg	SVT-ME	Sans étiquette		
Semestre 1	UE obligatoires	30	30	30	30	30			
Nombre ECTS S1		30	30	30	30	30	0	0	0
Semestre 2	UE obligatoires	27	27	27	27	27			
	UE au choix						3		
Nombre ECTS S2		27	27	27	27	27	3	0	0
Semestre 3	UE obligatoires	6	6	6	6	6			
	UE BBM-103 (3 ECTS)	3							
	UE BBM-104 (3 ECTS)	3			3	3			
	UE BC-103 (3 ECTS)		3		3	3			
	UE DEV-101 (3 ECTS)		3	3	3	3			
	UE BEE-102 (3 ECTS)			3	3				
	UE BEE-104 (3 ECTS)			3					
	UE NEU-101 (3 ECTS)		3						
UE BPV-103 (3 ECTS)				3	3				
Nombre ECTS S3		12	15	15	21	18	0	0	0
Semestre 4	UE obligatoires	3	3	3	3	3			
	UE BBM-206 (3 ECTS)	3			3				
	UE IMM-202 (3 ECTS)		3			3			
	UE PA-205 (3 ECTS)		3			3			
	UE BBM-207 (3 ECTS)	3				3			
	UE BBM-208 (3 ECTS)	3			3				
	UE CHM-203 (3 ECTS)	3							
	UE BC-204 (3 ECTS)		3			3			
	UE LIC-201 (3 ECTS)						3		
UE STAT-203 (3 ECTS)			3	3					
Nombre ECTS S4		15	12	6	12	15	3	0	0

Aux semestres 5 et 6, les UE obligatoires sont validées avec la capitalisation de 3 ECTS par semestre. Dans notre exemple, l'étudiant.e a fait le choix de suivre ces 9 UE au choix au semestre 5 : BBM-110E (BBM, SVg), BBM-111E (BBM, SVg), BBM-112E (BBM), BBM-114E (BBM, SVg, SVT-ME), IMM-103E (BCP), GEN-103E (BCP, SVg), PA-110E (BCP), MIC-103E (BCP) et STAT-104E (BEE).

Au semestre 6, les UE choisies sont : BBM-223E (BBM, SVT-ME), BBM-217E (BBM), BBM-218E (BBM), BBM-220E (BBM), BBM-225E (BBM), BBM-222E (BBM), IMM-204E (BCP, SVT-ME), PA-214E (BCP, SVT-ME) et BBM-224E (BBM, SVg).

		Parcours-Spécialité (ECTS)					
		BBM	BCP	BEE	SVg	SVT-ME	Sans étiquette
Semestre 1	UE obligatoires	30	30	30	30	30	
Nombre ECTS S1		30	30	30	30	30	0
Semestre 2	UE obligatoires	27	27	27	27	27	
	UE au choix						3
Nombre ECTS S2		27	27	27	27	27	3
Semestre 3	UE obligatoires	6	6	6	6	6	
	UE BBM-103 (3 ECTS)	3					
	UE BBM-104 (3 ECTS)	3			3	3	
	UE BC-103 (3 ECTS)		3		3	3	
	UE DEV-101 (3 ECTS)		3	3	3	3	
	UE BEE-102 (3 ECTS)			3	3		
	UE BEE-104 (3 ECTS)			3			
	UE NEU-101 (3 ECTS)		3				
UE BPV-103 (3 ECTS)				3	3		
Nombre ECTS S3		12	15	15	21	18	0
Semestre 4	UE obligatoires	3	3	3	3	3	
	UE BBM-206 (3 ECTS)	3			3		
	UE IMM-202 (3 ECTS)		3			3	
	UE PA-205 (3 ECTS)		3			3	
	UE BBM-207 (3 ECTS)	3				3	
	UE BBM-208 (3 ECTS)	3			3		
	UE CHM-203 (3 ECTS)	3					
	UE BC-204 (3 ECTS)		3			3	
	UE LIC-201 (3 ECTS)						3
UE STAT-203 (3 ECTS)			3	3			
Nombre ECTS S4		15	12	6	12	15	3
Semestre 5	UE obligatoires	3	3	3	3	3	
	UE BBM-110E (3 ECTS)	3			3		
	UE BBM-111E (3 ECTS)	3			3		
	UE BBM-112E (3 ECTS)	3					
	UE BBM-114E (3 ECTS)	3			3	3	
	UE IMM-103E (3 ECTS)		3				
	UE GEN-103E (3 ECTS)		3		3		
	UE PA-110E (3 ECTS)		3				
	UE MIC-103E (3 ECTS)		3				
	UE STAT-104E (3 ECTS)			3			
Nombre ECTS S5		15	15	6	15	6	0
Semestre 6	UE obligatoires	3	3	3	3	3	
	UE BBM-223E (3 ECTS)	3				3	
	UE BBM-217E (3 ECTS)	3					
	UE BBM-218E (3 ECTS)	3					
	UE BBM-220E (3 ECTS)	3					
	UE BBM-225E (3 ECTS)	3					
	UE BBM-222E (3 ECTS)	3					
	UE IMM-204E (3 ECTS)		3			3	
	UE PA-214E (3 ECTS)		3			3	
	UE BBM-224E (3 ECTS)	3			3		
Nombre ECTS S6		24	9	3	6	12	0
Total ECTS Licence		123	108	87	111	108	6

Les UE au choix validées des semestres 5 et 6 sont des UE de niveau expert ; ces 18 UE « expert » ont donc permis de capitaliser plus de 48 ECTS ; condition nécessaire à la validation de la Licence Sciences de la Vie et d'un parcours de spécialisation.

Dans notre exemple, l'étudiant.e obtient sa Licence Sciences de la Vie avec l'acquisition de 180 ECTS dont plus de 48 sont capitalisés sous la forme d'UE « expert » et valide le parcours de spécialisation BBM avec un nombre d'ECTS étiquetés pour ce parcours supérieur à 120.

Modalités de contrôle des connaissances

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études voté chaque année et mis en ligne sur le site internet de l'Université.

Pour les UE ou matières dont les évaluations sont prévues en Contrôle Terminal (CT) et Contrôle Continu (CC) :

Sans précision supplémentaire, les CT correspondent à une évaluation écrite et/ou orale selon les années et les enseignants responsables des sujets. Le CC n'est pas rattrapé en 2ème session et les notes de CC de la première session sont en conséquence conservées.

En cas de redoublement ou d'étalement des enseignements sur plusieurs années, la conservation des notes de CC $\geq 12/20$ dans les matières, UE, semestres non validés est automatique. Les étudiants ont la possibilité de renoncer à cette conservation, par écrit, dans le mois qui suit la rentrée de la filière. Au-delà, aucune demande ne sera recevable.

En cas de renonciation dûment reçue, seule la nouvelle note sera conservée (écrasement). Il ne sera pas possible de retenir la meilleure des deux notes.

Pour les UE ou matières dont les évaluations sont uniquement prévues en Contrôle Continu Intégral :

Le Contrôle Continu Intégral (CCI) comprend plusieurs évaluations dont le calendrier est précisé au début de la séquence d'enseignement. Le CCI inclut une évaluation supplémentaire et facultative de seconde chance dont la note se substitue à la note du CCI initial correspondant et est prise en compte dans la moyenne du CCI.

Pour les UE ou matières dont les évaluations sont uniquement prévues en Contrôle Continu :

Le contrôle continu non intégral (CC) comprend également plusieurs évaluations dont l'organisation sera précisée au début de la séquence d'enseignement. Après la tenue du jury, une session de rattrapage est proposée aux étudiant.e.s avec une moyenne inférieure à 10 au contrôle continu non intégral de l'UE ou matière prenant la forme d'une nouvelle évaluation pour laquelle la note obtenue se substitue à la moyenne des notes du contrôle continu initial concerné.

ABSENCE AUX ENSEIGNEMENTS

L'assiduité est obligatoire. Toute absence en cours, cours intégrés, TD, TP, séquence d'observation ou mise en situation professionnelle doit être signalée le plus rapidement possible et justifiée auprès de l'enseignant responsable et du secrétariat pédagogique dans un délai de deux jours ouvrables à compter de son retour.

ABSENCE AUX EVALUATIONS

Les absences aux examens ont les conséquences suivantes :

- Absence justifiée lors d'un contrôle continu intégral et non intégral : L'équipe pédagogique proposera une solution de rattrapage ou de compensation en cas d'absence justifiée.
- Absence justifiée lors d'un contrôle terminal : Défaillance (passage en session 2)
- Absence injustifiée lors d'un contrôle continu intégral et non intégral : Défaillance (impossibilité de valider l'UE de l'année en cours)
- Absence injustifiée lors d'un contrôle terminal : Défaillance (passage en session 2)

COMPENSATION (sous réserve de validation en Conseil d'Administration de l'uB)

Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE (Unités d'Enseignement) pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

Règles de compensation adoptées à l'UFR SVTE (sous réserve de validation en conseil d'Administration de l'uB) :

COMPENSATION des matières au sein d'une même UE

COMPENSATION des UE au sein d'un même semestre

NON COMPENSATION des semestres entre eux

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement évaluée est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable ; c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Annexe 1 : Liste des UE obligatoires et au choix proposées aux différents semestres

Catalogue UE

Semestre 1

Socle disciplinaire : UE obligatoires



Transversales et linguistique : UE obligatoires

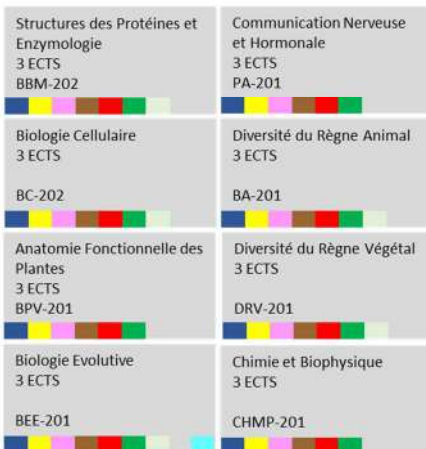


Préprofessionnalisation :



Catalogue UE Semestre 2

UE obligatoires Sciences Vie



UE au choix



UE obligatoires Sciences Terre



Transversales et linguistique : UE obligatoires



Préprofessionnalisation :



Catalogue UE Semestre 3 : 8 UE au choix

Chimie Moléculaire Bioénergétique 3 ECTS BBM-103	Biologie Cellulaire-3 3 ECTS BC-103	Physiologie Cardiovasculaire et Respiratoire 3 ECTS PA-103	Diversité du Règne Animal 3 ECTS DRA-102	Comportement Animal 3 ECTS BEE-105	Géochimie 2 3 ECTS GCH-102	Paléontologie 1 3 ECTS PAL-101
Métabolisme Cellulaire Intégré et Régulation 3 ECTS BBM-104	Biologie du Développement 3 ECTS DEV-101	Régulation des Grandes Fonctions par Syst. Nerveux et Autonome 3 ECTS PA-104	Diversité du Règne Animal 3 ECTS DRA-103	Eau et Climat 3 ECTS EAU-101	Minéralogie 3 ECTS MIN-101	Magmatisme et Métamorphisme 3 ECTS MMT-101
Biochimie Métabolique Approfondie et Pathologies 3 ECTS BBM-105	Essentiel de Génétique 3 ECTS GEN-101	Neurosciences 3 ECTS NEU-101	Ecologie Microbienne 3 ECTS BEE-102		Formation des Paysages 3 ECTS PAY-103	Sédimentologie 1 3 ECTS SED-101
Biophysique 3 ECTS PHY-102	Immunologie 3 ECTS IMM-101	La Photosynthèse à la Base de la Chaîne Alimentaire 3 ECTS BPV-103	Evolution 1 3 ECTS BEE-103		Planétologie Comparée 3 ECTS PLN-101	Magmatisme et Métamorphisme 3 ECTS MMT-101
Usages Numériques 3 ECTS PIX-101	Microbiologie 3 ECTS MIC-101	Nutritons Minérales et Hydriques des Plantes 3 ECTS BPV-104	Ecophysologie 3 ECTS BEE-104		Tectonique 2 3 ECTS TEC-102	
Sciences et Société 3 ECTS SES-102						

Préprofessionnalisation :		
PréPro MEEF 3 ECTS PP1-101	Chimie générale 3 ECTS CGP-101	Préparation Concours B 3 ECTS POCB-101
Chimie organique 3 ECTS COP-101	Diagramme de Phase et Cristallographie 3 ECTS DPC-101	Biofluides 3 ECTS BIF-101

Transversales et linguistiques : UE obligatoires		
Anglais 2 ECTS ANG-103	Biostatistiques 3 ECTS STAT-102	Réussite étudiante 1 ECTS RE-103



Catalogue UE Semestre 4 : 9 UE au choix

Approche Expérimentale d'Analyse Protéiques 3 ECTS BBM-206	Biologie Cellulaire-4 3 ECTS BC-204	Neurosciences 3 ECTS NEU-202	Stratégie d'adaptations des plantes aux stress 3 ECTS BPV-205	Ecologie Générale 3 ECTS BEE-208	Géophysique 3 ECTS GPH-201	Cartographie et SIG 1 3 ECTS SIG-201
Structure et fonctionnement des acides nucléiques 3 ECTS BBM-207	Biologie du Développement 3 ECTS DEV-202	Physiologie Musculaire et Motricité 3 ECTS PA-205	Diversité du Règne Végétal 3 ECTS DRV-202	Evolution 3 ECTS BEE-209	Pétrologie et Ressources 3 ECTS RES-201	Pétrologie Sédimentaire 1 3 ECTS PTS-201
Techniques d'Analyse en Biochimie 3 ECTS BBM-208	Génie Génétique 3 ECTS GEN-202	Physiologie Rénale et Hydrique 3 ECTS PA-206	Diversité du Règne Animal 3 ECTS DRA-204	Biostatistiques 3 3 ECTS STAT-203	Ecole de Terrain 3 ECTS TER-201	Stratigraphie 1 3 ECTS STG-201
Outils d'Analyse de Séquences Nucléiques 3 ECTS BBM-209	Immunité et Infection 3 ECTS IMM-202	Physiologie Cardiaque et Respiratoire 3 ECTS PA-207	Conception et Réalisation d'un Projet Scientifique 3 ECTS BEE-206	Stage 3 ECTS STAG-201	Cycles Biogéochimiques 3 ECTS BGC-201	Océanographie 3 ECTS OCE-201
Chimie Organique pour la Biologie 3 ECTS CHM-203	Microbiologie et Biotechnologie 3 ECTS MIC-202	Physiologie Sensorielle 3 ECTS PA-208	Ecologie Comportementale 3 ECTS BEE-207		Programmation R/Python 3 ECTS PRG-201	
Sciences et Société 3 ECTS SES-203						

Préprofessionnalisation :			
PréPro MEEF 3 ECTS PP1-201	Préparation Chimie Concours 3 ECTS POCB-202	Préparation Chimie Concours B 3 ECTS PEC-201	Chimie des Solutions 3 ECTS CHS-201
Mesures Physiques et Biomécanique 3 ECTS MPB-201	Thermodynamique 3 ECTS THD-201	Liaisons Chimiques 3 ECTS ATO-201	Mesures Physiques et Capteurs 3 ECTS MPC-201

Transversales et linguistiques : UE obligatoires	
Anglais 2 ECTS ANG-204	Réussite étudiante 1 ECTS RE-204



ADN Recombinant 3 ECTS BBM-110E	Biologie de la Reproduction 3 ECTS BRM-101E	Neurosciences 3 ECTS NEU-103E	Communication Interne chez les Plantes 3 ECTS BPV-106E	Description de la Biodiversité 3 ECTS BEE-111E	Biostatistiques 3 ECTS STAT-104E	Cartographie et SIG 2 3 ECTS SIG-102E
Bases Informatiques 3 ECTS BBM-111E	Immunologie Cellulaire et Moléculaire 3 ECTS IMM-103E	Homéostasie Énergétique 3 ECTS PA-109E	Perception de l'Environnement Abiotique et Croissance des Plantes 3 ECTS BPV-107E	Écologie des Interactions 3 ECTS BEE-112E	Géophysique 3 ECTS GPH-102E	Paléontologie 2 3 ECTS PAL-102E
Médiateurs Lipidiques 3 ECTS BBM-112E	Génomique-Initiation 3 ECTS GEN-103E	Physiologie de la Digestion 3 ECTS PA-110E	Agriculture Durable 3 ECTS BPV-108E	Évolution 3 3 ECTS BEE-113E	École de Terrain 3 ECTS TER-102E	Paléontologie 3 3 ECTS PAL-103E
Évolution et Conservation du Génome 3 ECTS BBM-113E	Microbiologie et Santé 3 ECTS MIC-103E	Physiologie Moléculaire et Expérimentale 3 ECTS PA-111E	Organisation Fonctionnelle et Comparée des Cellules 3 ECTS OCA-101E	Écologie Comportementale 3 ECTS BEE-114E	École de Terrain 3 ECTS TER-103E	Magmatisme et Métamorphisme 2 3 ECTS MMT-102E
Structure-Fonction des Protéines 1 3 ECTS BBM-114E	Microbiologie et Adaptation 3 ECTS MIC-104E	Projets Scientifiques en Santé 3 ECTS PA-112E	Vie Fixée des Plantes 3 ECTS VFP-101E	Projet Immersif pour la Biodiversité 3 ECTS BEE-115E	Tectonique 3 3 ECTS TEC-103E	Minéralogie 2 3 ECTS MIN-102E
Cinétique Enzymatique et Allostérie 3 ECTS BBM-115E	Structure-Synthèse et Analyse des Biomolécules 3 ECTS CHM-105E	Communication et Valorisation Scientifique 3 ECTS BBM-116	Conception et Réalisation d'un Projet Scientifique sur la Biodiversité 3 ECTS BEE-110E	Gestion et Conservation de la Biodiversité 3 ECTS BEE-116E	Statistiques pour STE 3 ECTS STA-101E	Sol, Fonctionnement et Fertilité 3 ECTS SOL-101E
Initiation au Monde de l'Entreprise 3 ECTS BBM-121	Préparation Concours Enseignement 3 ECTS PCE-101E	PréPro MEEF2-1 3 ECTS PP2-101E	Biologie de Terrain-Pratiques Pédagogiques 3 ECTS BPT-101E	Impact des Activités Humaines 3 ECTS IAH-101E	Cycles Biogéochimiques 3 ECTS BGC-102E	Géoresources Énergétiques 3 ECTS GRS-101E

UE obligatoires

Anglais 2 ECTS
ANG-105

Réussite étudiante 1 ECTS
RE-105

Bases de Pharmacologie 3 ECTS BBM-217E	Biologie de la Reproduction 3 ECTS BRM-202E	Neurosciences 3 ECTS NEU-204E	Biotechnologies Végétales : Multiplication Végétative et Culture in vitro 3 ECTS BPV-201E	Biodiversité et Santé 3 ECTS BEE-216E	Hydrogéologie 3 ECTS HYG-201E	Cartographie Géologique 3 ECTS CAR-201E
Approches Expérimentales en Pharmacologie Moléculaire 3 ECTS BBM-218E	Immunologie et Santé 3 ECTS IMM-204E	Nutrition et Alimentation 3 ECTS PA-213E	Biotechnologies Végétales : Aspects Moléculaires 3 ECTS BPV-202E	Gestion et Conservation de la Biodiversité 2 3 ECTS BEE-218E	Géochimie 3 3 ECTS GCH-203E	Eau et Climat 2 3 ECTS EAU-202E
Biochimie des Protéines 3 ECTS BBM-219E	Mesure de la Réponse Immunitaire 3 ECTS IMM-205E	Physiologie de la Communication 3 ECTS PA-214E	Physiopathologie des Plantes 3 ECTS BPV-209E	Facteurs Abiotiques et Biodiversité 3 ECTS BEE-220E	École de Terrain 3 ECTS TER-204E	Chimie 2 3 ECTS CHI-202E
Métabolisme des Acides Nucléiques et des Glucides 3 ECTS BBM-220E	Microbiologie des Aliments 3 ECTS MIC-205E	Physiopathologie Humaine 1 3 ECTS PA-215E	Conceptions de Projets et Expérimentation en Sciences du Végétal 3 ECTS BPV-210E	Projet Immersif pour la Biodiversité 2 3 ECTS BEE-221E	École de Terrain 3 ECTS TER-205E	Sol et Eau 3 ECTS SOL-202E
Modifications Post-Traductionnelles et Contrôle Qualité des Protéines 3 ECTS BBM-222E	Microbiologie et Maladies Infectieuses 3 ECTS MIC-206E	Physiopathologie Humaine 2 3 ECTS PA-216E	Vie Fixée des Plantes 3 ECTS VFP-202E	Écologie des Communautés 3 ECTS BEE-222E	Sédimentologie 3 3 ECTS SED-202E	Communication et Monde Socio-Économique 3 ECTS COM-201E
Régulation de l'Expression des Gènes Eucaryotes 3 ECTS BBM-223E	Biologie du Développement 3 ECTS DEV-203E	Physiopathologie de la Reproduction Humaine 3 ECTS PA-217E	Expertise Naturaliste 3 ECTS BEE-110E	Stratigraphie et Histoire de la Terre 3 ECTS STG-202E	Statistiques pour STE 3 ECTS STA-202E	Communication Scientifique et Muséographie 3 ECTS CSM-201E
Reconnaissance entre Protéines et Petites Molécules 3 ECTS BBM-224E	Structure et Propriétés des Biomolécules 3 ECTS CHM-206E	Projets Expérimentaux en Santé 3 ECTS PA-218E	Microorganismes et Environnement 3 ECTS BEE-219E	Paléoclimatologie et Géochimie 3 ECTS PCL-201E	Paléontologie et Techniques de Terrain 3 ECTS PAL-204E	Pédagogie et Didactique des Sciences 3 ECTS PDS-201E
Stratégies et Activité Catalytique des Enzymes 3 ECTS BBM-225E	Stage 6 mois					Prépro-MEEF 2-2 3 ECTS PP2-202E

UE obligatoires

Anglais 2 ECTS
ANG-206

Réussite étudiante 1 ECTS
RE-206